

# SAINT PARDOUX DU BREUIL



# SOMMAIRE

Informations  
Pratiques

Page 26

Renseignements  
Administratifs

Page 2

## Mairie de Saint Pardoux du Breuil

Tél : 05 53 64 10 18

Fax : 05 53 83 67 60

E-m@il :

[mairiesaintpardouxdubreuil@sfr.fr](mailto:mairiesaintpardouxdubreuil@sfr.fr)

### **Horaires de la Mairie :**

Lundi : 13h à 18h

Mardi : 8h à 13h

Mercredi : 8h à 12h et 14h à 17h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h à 17h

La Vie  
Associative

Page 21

Conseil  
Municipal

Page 6

<http://saintpardouxdubreuil.jimdo.com>

La Vie du Village

Page 11

Etat - Civil

Page 10

Bulletin municipal d'informations  
Diffusion gratuite  
Reproduction et vente interdites  
Rédaction / Diffusion / Réalisation / Impression :  
Mairie St Pardoux du Breuil

Bulletin Municipal - n° 38 – janvier 2018



*Chers Administrés,*

*Pour cette nouvelle année, je vous souhaite santé et bonheur.*

*2018 verra la mise en route, courant janvier, de l'assainissement sur une partie de la commune.*

*Pour certains d'entre vous, ce raccordement aura une conséquence financière importante.*

*Nous allons essayer ensemble de trouver une solution, pour que ce coût important reste le plus bas possible, en mettant en place par exemple, un groupement d'achat, via une association communale pour la fourniture des matériaux, mais aussi pour la partie technique (entreprise travaux publics).*

*Nous vous tiendrons informer de cette formule.*

*Les travaux des toitures des bâtiments communaux, se feront au printemps, en essayant de ne pas trop occasionner de dérangements pour vous*

*Le travail sur le PLU continu, et nous espérons que celui-ci sera prêt pour fin 2018.*

*Mon équipe et moi-même continuons à vous servir au mieux et nous vous souhaitons une bonne année 2018*

*Bonne lecture,*

*Le Maire de Saint Pardoux du Breuil,*

*Jean-Michel POIGNANT*

« L'humour c'est aussi une façon de résister » (Guy Bedos)





# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## Carte d'électeur

Mairie du domicile. Gratuite.

Fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité) et un justificatif de domicile (facture EDF,télécom...)

Condition : avoir 18 ans révolus

Révision de la liste électorale:

La révision étant close le 31 décembre 2016, l'inscription sera effective au 1 er mars 2017.

Par contre, pour les jeunes qui ont eu 18 ans au cours de l'année 2016, l'inscription sur la liste électorale se fait automatiquement.

En outre, la loi du 12 mai 2009 a apporté un assouplissement pour l'inscription tardive sur les listes électorales ; toute personne ayant changé de domicile pour motif professionnel pourra s'inscrire en cours d'année sur les listes électorales et ce même après leurs clôtures ; désormais, c'est la commission administrative communale et non plus le tribunal de grande instance qui est chargée de l'instruction des demandes d'inscription tardive.

Vote par procuration : Si vous ne pouvez pas voter, vous pouvez donner une procuration à un membre de votre famille ou à un ami ; il suffit de vous rendre à la gendarmerie, muni d'une carte d'identité et de faire une déclaration sur l'honneur.

La personne qui vote peut avoir 2 procurations dont 1 établie à l'étranger.

## Recensement à 16 ans

Suite à la suppression du service militaire national par la loi du 28 octobre 1997, les garçons et filles, dès leur 16ème anniversaire, doivent se rendre à la mairie de leur lieu de résidence, pour se faire recenser.

Ils doivent être munis d'une carte d'identité, du livret de famille des parents et, le cas échéant, d'un justificatif de la nationalité française. On leur remet une attestation de recensement qui sera nécessaire pour s'inscrire à des examens ou concours, comme le brevet des collèges, le baccalauréat, le permis de conduire...; pour effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) avant l'âge de 18 ans.

Désormais, la JAPD s'est européenne : en effet, elle intègre une dimension européenne avec des informations sur les droits et les devoirs des citoyens européens, la défense européenne et un documentaire sur une Europe tournée vers l'avenir.



**Bruno COLLIER**  
*Plâtrerie Traditionnelle*  
*Cloisons sèches. Isolation*  
*Rénovation, Installation Salle de*  
*bains et douche Italienne*  
*Carrelage, Faïence*  
**Tél. 05 53 83 30 55**  
Berdets  
47200 ST PARDOUX DU BREUIL



**Saveur des Vins**  
Route de Bordeaux  
47200 MARMANDE  
T : 05 53 20 50 60  
F : 05 53 20 50 61  
William Perletti  
saveurdesvins@gmail.com



# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## Carte d'identité

Validité 15 ans : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et uniquement pour les personnes majeures, car pour les mineurs, la durée de validité est maintenue à 10 ans. Cette mesure s'appliquera automatiquement aux cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

A demander à la Mairie de Marmande. (Voir page spéciale - CNI ou Passeport)

Pièces à fournir : un extrait de naissance ou photocopie du livret de famille des parents pour une première demande

2 photos d'identité récentes

1 justificatif de domicile récent

la carte d'identité périmée pour les mineurs  
copie des cartes d'identité des parents

Pour le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, il est soumis à un droit de timbre de 25€, lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le dossier n'est plus instruit par la Sous-Préfecture de Marmande mais par la Sous-Préfecture de Villeneuve s/Lot.



**Vente de véhicules d'occasion**

NrJ  
Auto  
Varès

ABID Nordine  
Gérant  
Tel. : 06.61.75.45.25

ZA Croix de Lugat  
47200 Saint Pardoux du Breuil  
nrjautovares@outlook.fr

Horaires de visite  
Du lundi au vendredi  
9h00-12h00  
14h00-18h30  
Le samedi  
9h00-12h00

Visite sur rendez-vous

## Permis de conduire

Au mois de septembre 2013, le permis de conduire avec ses 3 volets roses s'est transformé en une carte plastifiée à puce de type carte de crédit, afin de se conformer à la directive de l'Union européenne.

Les titulaires de l'ancien permis rose devraient recevoir à domicile la nouvelle carte plastifiée à partir de 2014.

Elle sera valable quinze ans. De toute façon, les anciens formats resteraient quand même valables jusqu'au 20 janvier 2033!

## Carte grise

Voir page spéciale – Carte Grise



**CARROSSERIE**  
**J.M. ORSETTIG**  
Tôlerie - Peinture - Marbre  
Impact + pose pare-brise  
Prêt de véhicules gratuit

RN.113 Marmande - 47200 St-Pardoux du Breuil  
Tél. 05 53 20 91 92 - Fax 05 53 64 15 32

## Carte de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne

Depuis le 16 octobre 2013, les ressortissants étrangers, domiciliés dans le département du Lot-et-Garonne doivent déposer leur demande de titre ou carte de séjour, en se présentant personnellement à la Préfecture d'Agen.

Au préalable un rendez-vous devra être sollicité auprès de la Préfecture en indiquant votre état-civil et la nature de votre démarche :  
pref-rendez-vous-etrangers@lot-et-garonne.gouv.fr  
(aucun rendez-vous ne sera pris par téléphone)

## Copie conforme

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

## Fiche d'Etat-Civil

Supprimée depuis le 28 décembre 2000. Elle est remplacée par la photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité.

# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## Passeport biométrique

Le nouveau passeport électronique comporte en plus d'une zone de lecture optique, une puce contenant les informations figurant à la page 2 de l'ancien passeport avec la photographie du titulaire. Il remplace le passeport actuel ; mais si vous détenez un passeport délivré avant la mise en œuvre du passeport électronique, il reste valable jusqu'à la date de péremption : durée de validité 10 ans, 5 ans pour les mineurs.

Où faire la demande du passeport biométrique ?

Marmande :

Mairie de Marmande

Place Clémenceau

[www.mairie-marmande.fr](http://www.mairie-marmande.fr)

Où [mairie@mairie-marmande.fr](mailto:mairie@mairie-marmande.fr)

Lundi au Vendredi 8h15-12h et 13h30 à 17h30

Samedi 9h à 12h

Mairie de Tonneins :

Place Zoppola

tél : 0553798300

[www.mairie-tonneins.fr](http://www.mairie-tonneins.fr)

Où [contact@mairie-tonneins.fr](mailto:contact@mairie-tonneins.fr)

Lundi 13h30 à 17h

Mercredi 9h à 12h

Jeudi 13h30 à 17h

Remarques importantes

- Seules les mairies habilitées à recevoir les demandes de passeport biométrique peuvent accueillir les demandes.

- Le dépôt de la demande et le retrait du titre s'effectuent dans la même mairie.

- Le dépôt de la demande et le retrait du titre nécessitent la présence physique et personnelle du demandeur, accompagné, pour les mineurs, de la personne majeure détentrice de l'autorité parentale ou pour les majeurs sous tutelle, du représentant légal.

- Au moment du dépôt de la demande et du retrait du titre, le demandeur doit être muni d'un document d'identité avec photographie ou de tout autre document avec photographie, de même que la personne majeure détentrice de l'autorité parentale pour les mineurs ou le représentant légal pour les majeurs sous tutelle.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, vous pouvez faire une pré-demande de passeport

Plus de renseignements sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

## Visa pour les Etats-Unis

Si vous souhaitez vous rendre aux Etats-Unis sans visa, pour un séjour n'excédant pas 90 jours, les autorités américaines exigeront que vous soyez en possession d'un passeport à lecture optique.

Cette réglementation s'applique également pour les mineurs.

Si le passeport en votre possession n'est pas à lecture optique, deux possibilités s'offrent à vous :

1 - soit vous sollicitez un visa auprès des services consulaires de l'ambassade des Etats-Unis

Le coût de ce visa a été fixé à 85€, coût variant selon le taux de change.

Vous pouvez prendre connaissance de la procédure de demande de visa en consultant le site internet de l'ambassade des Etats-Unis ([www.amb-usa.fr](http://www.amb-usa.fr)) ou téléphoner au 0810.26.46.26 (communication payante de 14,50€)

2 - soit vous demandez la délivrance d'un passeport à lecture optique auprès de la mairie habilitée.

Si vous ne faites que transiter par les Etats-Unis pour vous rendre dans un autre pays, vous devez également être titulaire d'un passeport à lecture optique.

## Extrait du casier judiciaire

Ministère de la justice -107 rue Landereau, 44300 NANTES CEDEX

Gratuit. Par courrier : joindre la photocopie du livret de famille et une enveloppe libellée et affranchie. Soit par internet : [vos-droits.justice.gouv.fr](http://vos-droits.justice.gouv.fr)

## Livret de famille

Mairie du lieu du mariage. Gratuit.

En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.

Divorce : l'ex-conjoint(e) pourra obtenir un duplicata.

## Sortie du territoire

Mairie du domicile. Gratuit .

**Pièces à fournir :**

Livret de famille + carte d'identité + pièce justificative de domicile.

En cas de divorce, copie du jugement de divorce .

# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## Commune

POMPIERS DE MARMANDE  
18 depuis un fixe  
112 depuis un portable  
Ligne administrative : 05.53.89.38.10

GENDARMERIE DE MARMANDE  
05.53.64.83.00  
17 Police / Gendarmerie

TRÉSORERIE MARMANDE MUNICIPALE  
05.53.64.01.5  
16 boulevard Fourcade  
Ouverture au public le lundi - mardi - jeudi de  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
mercredi - vendredi de 8h30 - 12h00  
Fermeture au public le mercredi et vendredi  
après-midi

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES  
Maison d'assistantes maternelles :  
06.11.30.86.02  
POTIER Véronique Les Barlaques 05 53 64 69 29

## Equipement

SAUR  
Service client : 05 81 31 85 04  
N° urgence : 05 81 91 35 06

VAL DE GARONNE AGGLOMERATION  
Service des droits de sols  
05 53 64 96 01

EDF – GDF  
0 810 33 47 10  
Urgence Sécurité Gaz  
0 800 47 33 33 numéro vert

## Social

Pôle Emploi – 35 rue Portogruaro  
0 811 550 110  
ASSEDIC du Sud-Ouest – 18 rue des Isserts  
05 53 76 06 60  
ASSAD Virazeil 05 53 20 02 54  
Caisse d'Allocations Familiales C.A.F.  
Permanence d'un agent administratif rue  
Fourton  
(derrière le cinéma Comoedia).  
Tous les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à  
16h.  
Assistants Sociaux :  
Mutualité Sociale Agricole – Permanence jeudi  
matin  
Madame LAPICOREE 05 53 67 78 95  
Régime Général – Permanence Centre Médico-  
Social  
Mlle DE BORTOLI 05 53 64 65 45

## Santé

Hôpital de Marmande  
05 53 20 30 40  
Urgences SMUR  
05 53 20 30 00  
SAMU 15

## C.P.A.M.

Nouvelle adresse de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie :  
14 avenue du Docteur Courret  
47200 MARMANDE



**URGENCES**  
à consommer avec modération

### La nuit et le week-end

Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

**Je ne me déplace pas aux urgences**

J'appelle le **15**

Je reçois des conseils médicaux

Je suis dirigé vers un médecin de garde

Je suis dirigé vers la clinique ou l'hôpital

### Le jour

En semaine de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité mon **médecin traitant**

En cas d'urgence seulement, j'appelle le **15**

ARS URPS FHF FHP FEHRP



## Extrait des comptes rendus des conseils municipaux 2017

### CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017 :

Ce conseil municipal commence par un hommage destiné à Martine Mombelli 3ème adjointe décédée le 24 décembre 2016. Le conseil municipal a décidé de donner le nom de Martine Mombelli à la petite salle des associations.

A ce conseil municipal a été abordé : la revalorisation des loyers, l'élaboration de conventions pour des spectacles organisés par la municipalité, l'adhésion à un groupement pour l'achat d'énergie et la location de la licence IV.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2017 :

Divers sujets :

Comme à chaque évolution de carrières des employés communaux une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire, Précision sur la location de la licence IV ; choix du spectacle pour l'arbre de Noël 2017 ; opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ; Bilan de la concertation et approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Saint Pardoux

En questions diverses, un rappel doit être fait à la population concernant la divagation de chiens errants et de ne pas laisser les containers à poubelles sur la voie publique en dehors des jours de ramassage.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2017 :

- Vote du compte administratif 2016

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Prévus	173 824.00 €	173 824.00 €
Réalisé	62 055.64 €	48 588.34 €
Restes à réaliser	105 795.00 €	68 870.00 €
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Prévus	381 560.00 €	381 560.00 €
Réalisé	252 220.02 €	391 185.38 €

- Résultat de clôture de l'exercice

#### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 13 467.30 €

Fonctionnement : 138 965.36 €

Résultat global : 125 498.06 €

Les autres sujets concernaient : l'affectation des résultats 2016 compte tenu de la dissolution du CCAS intégré dans le Budget de la commune ; la modification des statuts du SDEE 47 ; la rétrocession d'une concession au cimetière communal...

## Extrait des comptes rendus des conseils municipaux 2017

### CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2017 :

Ce conseil municipal a décidé du montant de l'augmentation des 3 taxes directes locales et du vote du budget primitif...

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**  
**ACCEPTE** le chèque de la société GROUPAMA, d'un montant de 197.50 € pour solder ce dossier,  
**AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document afférent à cette décision,  
**DIT** que cette recette sera inscrite au Budget 2017.

### **Délibération n° 29-2017 : Vote des trois Taxes Directes Locales**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2017 des trois taxes directes locales. Il rappelle également que la commune avait prévue d'augmenter les taux de 5%, 3% en 2016 et 2% en 2017.

Il présente ensuite le produit fiscal attendu en 2017 sans augmentation, qui serait de 157 324 €, et propose la simulation suivante :

- avec une augmentation de 2% qui donne un produit fiscal de 160 459 €.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**  
**DECIDE** d'augmenter le produit fiscal attendu pour 2017 de 2 %,  
**DIT** que les taxes s'établissent donc comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7.65 %
- Taxe Foncier bâti : 14.38 %
- Taxe Foncier non bâti : 70.86 %

Pour un produit fiscal attendu pour 2017 de : 160 459 €

- Propositions du budget primitif :

Investissement	Dépenses	Recettes
Vote des crédits	225 322.00 €	275 715.00 €
Restes à réaliser	105 795.00 €	68 870.00 €
Résultat d'investissement reporté	13 468.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>344 585.00 €</b>	<b>344 585.00 €</b>

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Vote des crédits	403 940.00 €	314 022.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		89 918.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 940.00 €</b>	<b>403 940.00 €</b>

Ce sont ajoutées à l'ordre du jour, révision de la redevance d'occupation des sols par France télécoms ; une convention d'adhésion « sécurité des systèmes d'information » avec le CDG 47

Adoption des 3 taxes permettant le produit fiscal attendu de 160 459€.

Adoption du budget primitif pour 2017 comme présenté au dernier conseil municipal.

## Extrait des comptes rendus des conseils municipaux 2017

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017 :

Convention de ligne de trésorerie interactive avec la caisse d'épargne....  
Participation financière (10%) aux travaux d'assainissement collectif du bourg de la commune (modalités de paiement).  
Fixation du montant du loyer de la MAM ;  
Proposition et élection d'un 3ème adjoint à la commune

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2017 :

Devis pour la maîtrise d'œuvre concernant la réfection de toitures de bâtiments communaux.  
Plan de formation mutualisé du territoire Marmandais, 2017 à 2019.  
Redevance d'occupation des sols pour le gaz  
Questions diverses : Présentation du dossier PLU au conseil municipal ; Recensement 2018 Mesdames Tauziède et Speccogna ont accepté le poste. Remise en cause de la désignation du 3ème adjoint.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2017 :

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau,  
Plan de formation mutualisé 2017 2019 pérennisation de l'outil par le CDG 47  
Tableau des emplois : création d'un poste d'agent de maîtrise  
Délibération pour le choix de la banque pour un emprunt de 150 000€ correspondant au (10%) du reste à charge des travaux d'assainissement. La caisse d'épargne est choisie...  
Mme Laliman- Lacaux sera le coordonnateur communal pour le recensement 2018.  
Approbation de conventions de servitude avec le syndicat départemental d'électricité SDEE.  
Monsieur Duban Jean Marc est désigné délégué suppléant au syndicat Eau 47

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2017 :

Suite à la recomposition du conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération consécutivement à la démission du maire de Castelnau sur Gupie, implique l'approbation d'un nouvel accord réduisant la présence des élus de la commune à une seule représentation.  
Choix du locataire pour le logement communal situé au « 4, rue de la mairie »  
Motion relative à la décision gouvernementale de restreinte l'utilisation de contrats aidés... ;  
Démission du 3ème adjoint.



## Extrait des comptes rendus des conseils municipaux 2017

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2017 :

Ce conseil municipal Chargé s'est axé sur :

L'approbation de la modification statutaire à Eau 47, pour 2018 et 2019 en effet de nombreuses communes rejoignent Eau 47 pour la partie Assainissement et Eau potable.

L'approbation du rapport d'activité 2016 de Val de Garonne Agglomération.

Une Aide financière a été accordé à un administré par la commission CCAS dans le cadre d'un dossier d'aide.

Instauration d'une déclaration préalable à la démolition de clôture.

Différents devis ont été acceptés, remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes ; contrats assurances changement d'assureur ; remplacement de certains volets des logements du presbytère et achat d'un perforateur sur batterie.

Fixation des tarifs pour la soirée cabaret du 18 Novembre 2017 en faveur de « la ligue nationale contre le cancer ».

Fixation des tarifs 2018 pour : Le cimetière, la salle des fêtes, La Salle des Associations « Martine Mombelli », la salle des associations au lac des « prairies et pour les pavés publicitaires.

Un débat s'est instauré concernant l'utilisation de la salle des fêtes par les associations : des remises au point s'avèrent nécessaires.

Une Aide De 50 € sera versé à l'amicale des maires en faveur des sinistrés des Antilles.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2017 :

Régime indemnitaire des agents de la commune pour 2017 ; au regard des décret paru depuis 2016 et aux avancements de grade le régime indemnitaire des agents de la commune est revalorisé en moyenne de 1,5%.

Pour éviter la location de matériel et pour les besoins de la commune une proposition d'achat d'un godet adaptable au tracteur a été présenté. Le conseil municipal a décidé de sursoir à cet achat et de louer pour certains besoins du matériel à Monsieur Carrer.

Devenir du terrain de tennis, le conseil municipal propose de mettre en rapport avec l'ASPPT pour qu'il utilise ce terrain en échange de l'entretien.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2017 :

Le conseil municipal a validé l'encaissement des recettes de la soirée Don et Partage en faveur de la Lutte contre le Cancer. Un don total de 1360€ sera versé.

L'entreprise AR construction d'Allez et Caseneuve est retenue pour effectuer les travaux de réfection des toitures de certains bâtiments communaux dont la salle des fêtes. Seule cette entreprise a répondu à l'appel d'offre.

Le conseil municipal a validé la création temporaire d'emploi d'agents recenseurs pour le recensement 2018, qui s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2018 inclus.



- Alaé **HAMAMA**, le 9 Février 2017 à Marmande (47)
- Alma, Marlène, Catherine, Mwiza **KARAGIRWA**, le 3 Juillet 2017 à Marmande (47)
- Tasnim **BOUAMAMA**, né le 9 novembre 2017 à Marmande (47)

Nous renouvelons nos félicitations  
aux heureux parents.

## MARIAGE



Stéphane **DEBART**  
Gina Sabrina **CHRISTOL**  
3 juin 2017

Marouane **LAHMAR**  
Faddoua **SEBANE**  
6 août 2017

Vincent **BUSQUET**  
Carine **DUCHAMPS**  
19 août 2017

Alexandre **POIGNANT**  
Alexandra Odile Nicole **GRANCHERE**  
3 juin 2017

Nous renouvelons tous nos vœux  
de bonheur aux heureux mariés.

## DECES



Claude, Marcel **MIALLET**, le 29 Juillet 2017

Ernesto Louis **BONA**, le 06 Octobre 2017

Lydie **ZANARDO**, le 13 Octobre 2017

Patrick **BERGADIEU**, le 08 novembre 2017

Nous renouvelons notre sympathie  
et nos condoléances aux familles.

### ■ Voeux 2018

Le vendredi 12 janvier 2018, la mairie de st Pardoux a présenté les vœux aux habitants de la commune. Après avoir remercié l'ensemble des acteurs de la vie communale, et de la vie publique, le Capitaine de gendarmerie EDER et la conseillère départementale Mme BORDERIE ainsi que les élus présents, Mr le Maire remet au trésorier de la ligue contre le cancer, Mr BRUNEAU Claude, un don de 1000€.

Mr le Maire présente aux habitants de la commune le bilan de l'année écoulée, et pour 2018, la mise en place de l'assainissement collectif et les différents travaux sur les toitures de la commune.

A la fin de cette présentation, le conseil municipal, les employés communaux et Mr le Maire souhaitent une Bonne Année aux personnes présentes, et les convient à rejoindre le buffet froid préparé par les Ets VIGNEAU.



### ■ Noël 2017

Le vendredi 15 décembre 2017 la mairie a organisé pour les enfants de la commune, son traditionnel arbre de Noël.

La compagnie "la Cicadelle" a été chargée de la partie animation, avec son spectacle inter actif, "la magie de Noël".

A la fin du spectacle, le père Noël a fait sa distribution de friandises et le club des aînés ruraux a offert la galette pour le goûter final.



# biocoop

ZA Croix du Lugat – Saint Pardoux du Breuil

Tél : 05 53 83 33 64



## ■ Armistice

Monsieur le Maire entouré des enfants et de ses adjoints dépose la gerbe au pied du monument aux morts.

A la fin de la cérémonie, le public présent a interprété la marseillaise.

Un vin d'honneur a été offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie, du 8 mai et du 11 novembre.



## ■ Département



Visite de Pierre Camani, Président du Conseil Départemental, le 15 novembre 2017.

Pierre Camani a expliqué qu'il tenait bon la barre malgré les vents contraires. Les intérêts des Lot-et-Garonnais restent bien défendus.

# MC MOTOS

Z.A.C Croix de Lugat

47200 St Pardoux du Breuil

*Réparation toutes marques*

**Concessionnaire**

# Kawasaki

Tel: 05.53.20.87.00

Fax: 05.53.20.94.78

[mcmotos@free.fr](mailto:mcmotos@free.fr)

[www.mcmotos.com](http://www.mcmotos.com)

*Berdy Alain*

## ■ Don et Partage

Le samedi 18 novembre 2017, la mairie a organisé sa soirée don et partage, au profit de la ligue contre le cancer, sur le thème de l'Espagne.

Le président du comité du lot et Garonne, le Docteur Bernard Olivier, nous a présenté les différentes actions de la ligue contre le cancer :

- 1<sup>er</sup> financeur non-gouvernemental de la recherche en cancérologie.
- Informier, sensibiliser, prévenir pour lutter efficacement contre le cancer.
- Améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches.
- Changer les mentalités face au cancer.
- S'engager à l'échelle internationale.

Lors de cette soirée, les associations de la commune, ont par leurs investissements, permis au public présent d'apprécier cette soirée.

Nous tenons à remercier :

L'association de théâtre « 1-2-3 sceno couleurs »

L'association « Flamenco Soy » (danse sévillanes)

La chorale « Chœur et Amitiés »

L'association « les Santiags » (danse country)

Les « Col y bri », (Teulet- Garcia Colette et Brice Gerard).

La jeune chanteuse Agathe.

Pour le repas, les Ets VIGNEAU, boucher charcutier traiteur à Marmande, s'est chargé de nous préparer une paëlla, appréciée de tout le monde.

Merci à eux d'être resté servir.

Les nombreux sponsors nous ont permis d'organiser une bourriche importante, ce qui nous a permis de distribuer de nombreux lots aux participants.

Merci à tous ces sponsors pour leur générosité.

La recette de la soirée nous a permis de reverser la somme de 1000€ à la ligue contre le cancer, chèque remis lors des vœux au trésorier Bruneau Claude, présent à cette cérémonie.

Le club de foot de la commune, sensibilisé par cette action sur le cancer, a organisé un match amical et la recette de cette rencontre sera reversé à la ligue contre le cancer, pour un montant de 150€.

Les dons d'un montant de 360€, montrent la sensibilisation des personnes pour la recherche sur le cancer.

Cette soirée don et partage, ne pourrait pas exister, sans l'aide des associations de la commune et de participants extérieur à la commune, qui participent gracieusement à cette soirée. Merci à eux pour leurs investissements.

Je tiens aussi à remercier la présidente de la troupe de théâtre 123 sceno- couleurs, me Teulet-Garcia colette, pour son investissement dans cette soirée et surtout par sa connaissance des assos extérieur à la commune, qui nous permet d'avoir un spectacle de qualité.

Merci à elle pour son investissement.



## ■ P.L.U.

Depuis 2016, notre commune est en révision de son PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'ancien plan qui couvrait la période 2005/2015 est arrivé à échéance au regard des nouvelles lois d'urbanisme et d'environnement, de plus il n'était pas en conformité avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

Saint Pardoux du Breuil s'est réuni avec 4 autres communes (Beaupuy, Sainte Bazeille, Virazeil, Mauvezin sur Gupie) pour établir un PLU en partageant les frais d'élaboration. Le cabinet URBADOC instruit ce dossier pour notre compte.

Après le lancement dans nos communes respectives du PLU (réunions publiques organisées), la rédaction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), la détermination des OAP (les Orientations d'Aménagement et de Programmation), nous sommes dans la période de **la finalisation du règlement** qui couvre l'ensemble des règles à respecter en matière de construction dans nos communes.

Avant le printemps 2018, ce règlement sera soumis dans chaque municipalité concernée à approbation du conseil municipal. Cela sera suivi par la désignation d'un commissaire enquêteur qui recueillera, début de l'automne 2018, les doléances des administrés.

Nous rappelons que la Mairie de Saint Pardoux du Breuil tient à la disposition de chaque administré un cahier de doléances.

En l'occurrence le PLU devrait être soumis à nouveau à chaque conseil municipal pour une validation définitive avant le 31 décembre 2018.



Sonorisation

Animation

Eclairage

Philippe

CHEVALLIEZ



06 81 16 88 56



pchevalliez@aol.com

R.C.S. AGEN 490 813 466 - NAF 923K



## ■ Théâtre

Le samedi 18 mars 2017, Sébastien LAFFARGUE s'est produit sur la scène de la salle des fêtes. Son spectacle à bien fait rire le public présent. A la fin de son spectacle, Sébastien a fait déguster les vins rouges, rosés, et blancs des côtes du marmandais.



## ■ Montée des eaux



Dame Garonne s'est rappelée à notre bon souvenir. Une crue s'est produite dernièrement atteignant 8,12 mètres sur l'échelle de la station de pompage de Saint Pardoux du Breuil.



## ■ Cyclo Cross



Le samedi 9 décembre 2017 le Cyclos Club Marmandais a organisé au lac de Saint Pardoux du Breuil une compétition départementale UFOLEP de Cyclo Cross.

Un parcours a été proposé tout autour du lac, avec quelques difficultés (remontées de talus ; passage entre les arbres ; ...) qui permettent de dire que ce parcours était sélectif.

Plusieurs catégories de participants au départ de minimes à séniors ont offert aux spectateurs de la vision d'un sport exigeant.

Merci au CCM d'avoir choisi Saint Pardoux du Breuil



## ■ Assainissement

Les travaux d'assainissement d'une partie de la commune de Saint Pardoux du Breuil sont en phase d'achèvement.

Quelques problèmes se sont présentés non pas liés aux travaux eux-mêmes mais plutôt aux entreprises chargées de l'alimentation électrique (sous-traitant d'Enedis ...) de la station d'épuration et de la station de relevage.

De ce fait les administrés qui doivent être reliés au réseau d'assainissement ne recevront le courrier d'autorisation de raccordement qu'en début d'année 2018.

Lorsque ce courrier sera parvenu **nous auront 2 ans pour nous mettre en conformité.**

Chacun d'entre nous aura l'obligation d'effectuer des travaux pour se raccorder, obligation de faire le raccordement entre la sortie d'habitation et la boîte de collecte des eaux usées.

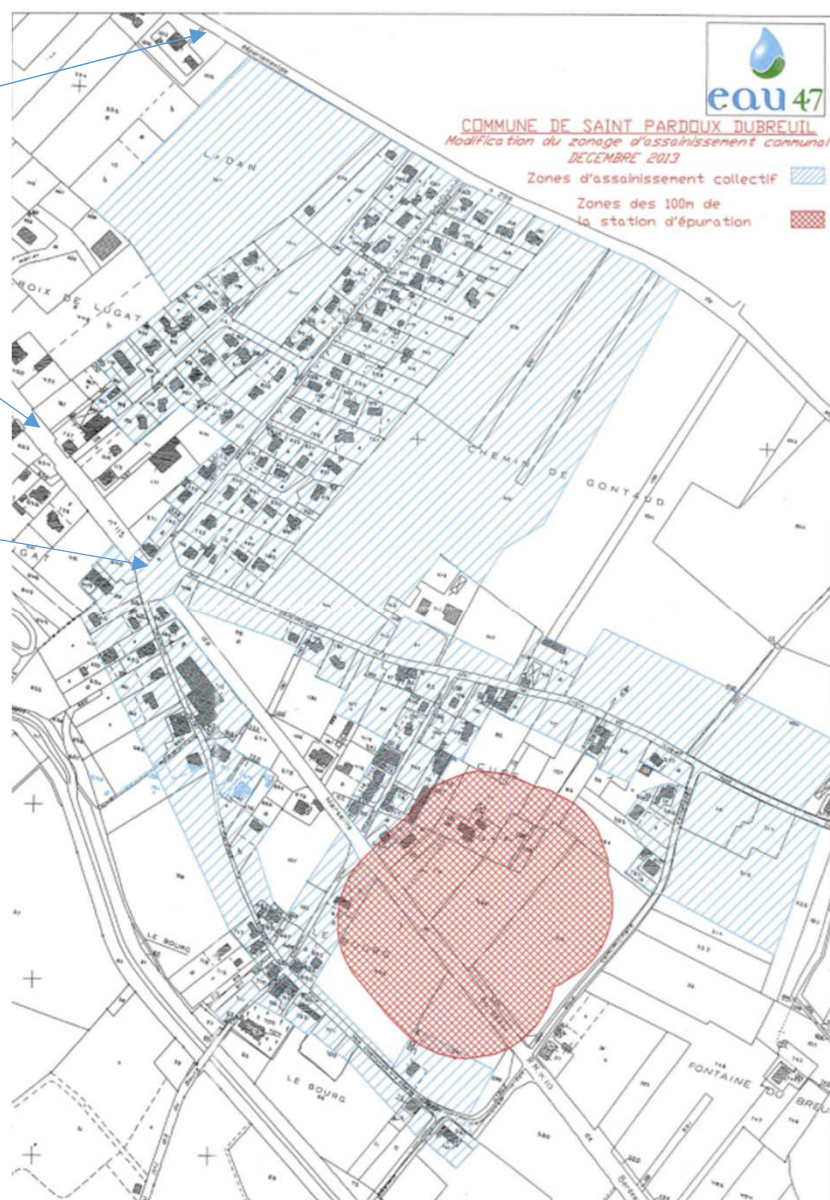
Il serait opportun de se réunir pour voir si nous pouvons globaliser les travaux de branchement afin de faire baisser les coûts. Nous organiserons certainement une réunion au nom de l'association « Bien vivre à Saint Pardoux » pour chercher une entreprise intéressée.

A titre d'information chaque boîte de raccordement sera facturée 1000€ lorsque vous serez branché.

Route de Gontaud

Départementale 813

Rond-Point



## ■ Travaux sur la commune

La municipalité de Saint Pardoux à fait procéder au nettoyage du chenal en bordure du lac des "prairies" à Saint Pardoux du breuil. En effet le lundi 11 septembre, Eric l'employé communal a nettoyé ce chenal afin de donner plus de fluidité à l'écoulement des eaux et à la source qui alimente le lac des "Prairies". Le chenal s'embourbe sous l'effet conjugué de la vase et de la végétation qui s'agglutine. Ce domaine du lac des "prairies" est une richesse patrimoniale de notre commune ou chacun y est libre d'y vaquer en toute liberté, il est important d'en prendre soins et de le préserver.



Le 09 mai 2017, la Mairie de Saint Pardoux du Breuil a proposé aux responsables des associations de la commune, aux employés communaux ainsi qu'à une partie du Conseil Municipal, une formation sur l'utilisation des extincteurs.

Après, une approche théorique de la formation des incendies et de la manière de les combattre, nous sommes passés à une phase pratique avec l'utilisation d'extincteurs.

Selon les causes d'incendie, nous avons utilisé les différents extincteurs que ce soit à eau ou à poudre. Cette formation s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et a profité à tous.



## PC CLEANER

l'informatique au meilleur prix

- Service
- Qualité
- Efficacité
- Rapidité

devis gratuit

maintenace sur pc .mac.et imprimante  
suppression virus.test global du pc  
configuration pc personnalisé  
vente neuf et occasion  
maintenace et intervention a domicile

**mr Panier Frédéric**  
lieu dit bayle  
47200 st pardoux du breuil  
tel fixe:05-53-20-16-15  
tel mob:06-14-26-74-02  
mail:fred.cleaner47200@gmail.com

siret:824116784



## ■ Travaux sur la commune

Eric Girardi est l'employé communal de Saint Pardoux du Breuil en charge de l'entretien et de la réfection des biens communaux. La commune est vaste et détient une surface d'espaces verts à entretenir assez importante dont la plus grande partie se situe autour du lac des prairies. Outre les espaces verts Saint Pardoux possède un patrimoine conséquent dont il faut assurer le bon fonctionnement quotidien.

En 2017, divers autres travaux ont été programmés :

- L'aménagement du local « archive » dans l'ancienne cuisine

- La rénovation d'une salle qui sert de cuisine et de salle de repas pour les membres du conseil municipal et les employés communaux

- La poursuite des travaux de l'atelier technique de la commune et des vestiaires

- L'agrandissement du local au lac des prairies permettant aux associations utilisant l'emplacement du lac d'avoir une salle abritée.

En plus de toutes ses activités quotidiennes ou programmées, Eric intervient auprès de nos locataires pour des dépannages (ex : réparation d'un volet ...).

Une fois par mois, la commune propose un service particulier : le ramassage des encombrants. Eric peut passer au domicile des administrés pour enlever des objets volumineux afin de les apporter à la déchèterie (ex : vieux matelas ...) Numéro de téléphone d'Eric : 06 70 06 01 57.

2018, verra la poursuite des travaux engagés : au lac des prairies, à l'atelier technique mais il participera aussi à la rénovation des toitures des bâtiments communaux. En effet il faut préparer certains bâtiments en modifiant des installations.

La commune s'agrandit, nous aurons certainement plus d'espaces à gérer. Le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) imposera des cheminements particuliers qu'il nous faudra entretenir. Le conseil municipal devra donc réfléchir à l'achat de matériel pour les travaux qui resteront à sa charge. En effet, actuellement nous louons du matériel (Pelle mécanique, tractopelle, rouleau, ....) dont Eric se sert pour effectuer certains gros travaux (Il possède les autorisations indispensables). Ceci nous évite donc de faire intervenir des entreprises extérieures. Néanmoins même si nous devons louer du gros matériel, un matériel adapté restera toujours nécessaire.



## ■ Nouvelles entreprises

### PC CLEANER

Frédéric Panier, installé au lieu-dit « Bayle » maintient vos systèmes informatiques à jour et fonctionnel, tous modèles, toutes marques. Pour professionnel et particulier. Vente neuf et occasion. Configuration pc personnalisé. Devis gratuit. L'informatique au meilleur prix !

### PC CLEANER

l'informatique au meilleur prix



**maintenances sur pc, mac et imprimante**  
**suppression virus, test global du pc**  
**configuration pc personnalisé**  
**vente neuf et occasion**  
**maintenances et intervention à domicile**

**Panier Frédéric**

lieu dit bayle

47200 st pardoux du breuil

tél fixe: 05 53 20 16 15

tél mob: 06 14 26 74 02

mail: fred.cleaner47200@gmail.com

**DEVIS  
GRATUITS**

### MABOUL

Situé à la Croix de Lugat, la magasin MABOUL vous propose des tonnes de vêtements à partir de 1€. Hommes, femmes, enfants, accessoires, linge de maison.

Maboule déboule ! Les prix s'écroulent !  
Arrivage permanent !

### M.A.M.

Une nouvelle équipe s'est installée dans les locaux de l'ancienne école ouverte aujourd'hui à la garde des enfants. La MAM (Maisons d'Assistantes Maternelles) : « Les Petites Pépites » est en fonctionnement depuis le 02 janvier 2018 sous la responsabilité d'Emmanuelle et Nelly.



### Accueil vos enfants

- De 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi dans une maison avec jardin totalement dédiée, sécurisée et adaptée à leurs besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements complémentaires.

PLACE DES TILLEULS  
47200 SAINT PARDoux DU BREUIL  
06 86 02 11 13  
06 01 20 66 50

emandespetitespépites

ne pas jeter sur la voie publique



Mécanique - Entretien et réparations toutes marques -  
Géométrie - Pneus - Climatisation - Diagnostics

**05 53 83 86 17**

**Croix de Lugat - Route de Tonneins**  
**47200 SAINT-PARDOUX DU BREUIL**



## ■ Agenda

- **18 mars 2018**: Vide Poussette
- **8 mai 2018**: commémoration de l'Armistice 39/45
- **20 octobre 2018** : soirée Don et Partage au profit de la Mucoviscidose
- **11 novembre 2018** : commémoration de l'Armistice 14/18
- **25 novembre 2018** : Vide Jouet
- **14 décembre 2018** : l'arbre de Noël réunira petits et grands avec spectacle et gouter auquel s'associe les « aînées ruraux » de la « font du breuil ».

Contrôle Technique Automobile

## ST PARDOUX AUTO CONTROLE

RD 813 - ZA de Lugat  
47200 ST PARDOUX DU BREUIL

Dominique CASTRILLO  
Gérant  
Tél. 05 53 93 44 80  
04710@securitest.org

Entreprise indépendante affiliée au réseau Securitest,  
membre du groupe SGS  
ACS Agri 511 49 317

**SECURITEST**   
CONTRÔLE TECHNIQUE

## ■ Sté de Chasse

La saison de chasse 2017/2018 bat toujours son cours avec les battues de régulation de la population de chevreuil qui seront suivies par des battues administratives de régulation du renard.

Cette saison a été marquée par une légère augmentation des validations de permis de chasser. Le bureau ne peut que se réjouir de la présence d'un nombre important de jeunes chasseurs (1/3 des adhérents).

Suite à la présence de sangliers dans les cultures de maïs et grâce à l'amabilité d'un agriculteur, la société a organisé une battue, qui malgré la présence de nombreux nemrods (48 personnes), s'est avérée négative. La présence des sangliers de plus en plus fréquente dans les cultures devient un problème majeur vis-à-vis des dégâts occasionnés par ces suidés.

Le bilan financier laisse apparaître un solde positif suite aux manifestations organisées par la société (plus de 100 convives au repas « entrecôte » organisé au lac.

Un repas « poule au pot » est programmé pour le dimanche 4 février 2018. a vos agendas !!

Les membres de l'association vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018 !

## ■ 123...Scéno-Couleurs

### 10 ans déjà !!!

La troupe de comédiens amateurs occupe toujours l'espace et la scène. Les membres de la troupe répondent toujours présents pour les nobles causes, Saint-Vincent de Paul à Biscarosse en octobre, soirée Dons et partage au profit de la ligue nationale contre le cancer à Saint-Pardoux du Breuil le 18 novembre.

Jouer la comédie et partager des moments de rires et de convivialité, tel est le but de l'association.

La dernière pièce « Ne m'appelle plus chérie, chéri ! » qui a eu beaucoup de succès, a été jouée dans la commune, à Biscarosse, à Montpouillan et devrait se rejouer prochainement dans d'autres communes.



La troupe de la Dame Blanche de Bon-Encontre est venue jouer le 24 juin 2017 "Chat et Souris" une comédie de Ray Cooney.



Le 30 avril 2017 la troupe de Saint-Pardoux du Breuil 123...Scéno-Couleurs présentait "Ne m'appelle plus chérie, chéri !"



**Catherine COLLIER**  
**Agent Commercial**  
**Tél : 06 40 11 57 04**  
Email : [ccollier@3gimmobilier.com](mailto:ccollier@3gimmobilier.com)  
Site : [www.3gimmobilier.com/collier](http://www.3gimmobilier.com/collier)  
RSAC N° 492 342 647 AGEN  
Siège Social LE PLAZA 4 bis, Avenue d'Aléry 74 000 ANNECY  
Siret : 49172691500045 Carte Pro T. N° 1426/74

**Les Raisons pour Acheter ou Vendre avec 3G Immo Consultant**

- .Connaissance du Marché local**
- .Spécialiste de la Transaction de tous types de biens immobiliers**
- .Diffusion gratuite sur un panel de sites partenaires, spécialisés en immobilier**
- .Suivi. Professionnalisme. Efficacité**

## ■ Gym+

Le bureau de l'association Gym+ a été renouvelé. Corine Laire est la nouvelle Présidente suite à la démission de Jocelyne Labat. Odile Mondin, secrétaire et Martine Marchand, trésorière complètent le bureau.

A ce jour, nous sommes 16 personnes qui se retrouvent tous les mardis soir de 19h30 à 20h30 pour un cours de Gym, sous la directive de Yolaine Greneau, dans la joie et la bonne humeur.

De nombreuses personnes membres de l'association ont participé à la soirée du 18 novembre 2017, au profit de l'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer.

Gym+ organisera son vide-grenier, vide-poussette, pour sa 7<sup>ème</sup> édition le 18 mars 2018 à la salle des fêtes de Saint Pardoux du Breuil.



Si vous souhaitez venir nous rejoindre aux cours de Gym ou participer au vide-grenier, contacter Corine Laire au 06 72 99 57 61 ou par mail [read-herve@bbox.fr](mailto:read-herve@bbox.fr)

Repas de fin de saison du mois de juin dernier. L'ancienne Présidente, Jocelyne Labat a reçu des fleurs de la part des membres de l'association ainsi que la monitrice Yolaine Greneau.



**Croix de Lugat – Saint Pardoux du Breuil**

**Tel : 09 86 56 06 17**



## ■ Amitiés Loisirs

Bilan des animations en 2017 :

### Fête communale :

Vif succès pour la reprise de la fête communale en partenariat avec la mairie et le foot.

Le comité tient à remercier les aînés ruraux pour le prêt du matériel pour l'organisation du loto.

### Feu de la Saint Jean :

Quelques photos de la soirée !



### Soirée moules/frites :

La soirée moules/frites de 2017 a connue une bonne fréquentation, une bonne ambiance et un repas de qualité.

Une fois de plus nous tenons à remercier tous les bénévoles de l'association qui se démènent et qui ne comptent le temps passé pour la préparation des différentes manifestations, ainsi que le public.

Ouvert à tous, si vous avez envie de vous investir pour faire vivre et animer votre village, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Le comité se compose de :

**Président** : Fabien LEFEBVRE,

**Secrétaire** : Philippe CHEVALLIEZ

**Trésorier** : Guy GUILBAUD

### **Membres Actifs** :

Mrs, Didier BOUSQUET, Jean-Philippe DUVERGER, Alain MANEYROL, Christophe MARCHAND, Damien MARCHAND, Ludovic MARCHAND, Patrick MARCHAND, Jimmy MOURGES, Anthony SOULET, Sébastien TONOLI, Eric TOUMEYRAGUES, Michel TOUMEYRAGUES, Patrick ZANNESE

Toute l'équipe vous souhaite une excellente année 2018 !



## ■ Les Santiags

C'est dans la bonne humeur que les Santiags se retrouvent tous les vendredis soir à 20h30 pour s'amuser et apprendre la danse country, à la salle des fêtes de Saint Pardoux du Breuil avec l'animatrice Jacqueline P. C'est avec grand plaisir que ce groupe d'Ami(e)s a su accueillir et intégrer une poignée de nouveaux adhérents à la reprise des cours en septembre.

Les Santiags ont participé et fait une représentation à la soirée Don et Partage organisée ce mois de novembre à la salle des fêtes de la commune.

Nous sommes à votre écoute pour toutes visites et découvertes tout au long de l'année.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre le 06.17.35.87.65 la Présidente Mme Marrot Raymonde.



## ■ Font du Breuil

Et oui la font du breuil est toujours là et accomplit sa mission. Cette dernière consiste à accompagner nos aînés dans leur retraite.

Et croyez moi elle le fait bien « 24 petits lotos ou belotte soit 2 par mois, 6 repas a thème ou nous nous retrouvons pratiquement toute la journée et croyez moi ils ont apprécié des sorties de temps en temps cette année.

Nous sommes allés à la cité de l'espace à TOULOUSE et au retour tout le monde avait des étoiles et des planètes plein la tête il y eu aussi une sortie dans un music-hall de BERGERAC »

Et l'an prochain la font du breuil organise l'inter-club et ce sera un beau voyage de 6 jours au BALEARES du 16 au 21 Mai 2018 sans oublier le repas de fin d'année ou nous passons d'une année à l'autre avec brio. Voyez la font du breuil grâce a une équipe dynamique fonce plein vent.



## ■ A.S.F.P.

15 ans déjà !!!

Cette saison, le club fête ses 15 ans !

15 ans déjà qu'une bande de copain a décidé de créer une association afin de se réunir autour d'une passion commune qui est le football.

15 ans que nous pouvons compter sur le soutien des bénévoles, des joueurs, des sponsors, des habitants du village, de la commune et tout simplement de tous nos amis.

Quelques changements ont eu lieu au sein du club cette saison.

En effet, quatre dirigeants ont rejoint le club dont deux pour s'occuper des équipes juniors (U8-U9).

Il y a également la construction de l'agrandissement du bâtiment qui accueille les joueurs et leur famille qui est en cours.

Au mois de juin aura lieu le tournoi de football de fin de saison ainsi que le traditionnel « cochon à la broche ». Nous sommes ravis de voir de nombreux habitants de la commune se joindre à nous lors de ces événements.

Merci à tous pour nous aider à développer ce petit club.



Equipe U8/U9



Equipe Séniors



Sortie au stade Matmut Atlantique de Bordeaux pour assister à la rencontre Grondins - Strasbourg

## ■ Carte Grise

**la carte grise à portée de clic !**

**DU NOUVEAU**  
pour mes démarches

République Française  
Ministère de l'Intérieur

**Certificat d'immatriculation**

109CA56890

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

MES DÉMARCHES à portée de clic !

**L'État simplifie mes démarches**

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ets.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- ☑ Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- ☑ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- ☑ Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- ☑ En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- ☑ Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- ☑ Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

MES DÉMARCHES à portée de clic !

La magasin MC Motos, concession Kawasaki, situé à la Z.A.C. Croix de Lugat vous aide dans vos démarches. Tous types de véhicules, assistance au montage du dossier pour la demande de carte grise, changement de titulaire suite à l'achat d'un véhicule d'occasion, changement d'adresse.

Rendez-vous le site internet <http://mcmotos-carte-grise.pagesperso-orange.fr/> pour préparer vos documents. Présentez-vous ensuite au magasin selon les horaires du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h. (Tarifs, horaires, documents à fournir sur le site Internet)



# INFORMATIONS PRATIQUES

## ■ CNI ou PASSEPORT

**DÈS MAINTENANT  
DANS MON DÉPARTEMENT**

### la carte d'identité à portée de clic !

**Je peux faire ma pré-demande en ligne**

- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition\*
- Mon titre est plus sûr

**MES DÉMARCHES à portée de clic !**

\* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

**L'État simplifie mes démarches dans mon département !**

#### Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information :  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### 1<sup>ère</sup> DEMANDE OU RENOUELEMENT CNI ou PASSEPORT

MAIRIES	TELEPHONE
AGEN	05.53.69.47.35 <b>sur RDV</b>
AIGUILLON	05.53.79.82.00 ou 05.53.79.60.12 <b>sur RDV</b>
BOE	05.53.98.75.13 ou au 05.53.98.65.65 <b>sur RDV</b>
CASTELJALOUX	05.53.93.48.00
DURAS	05.53.83.70.18
FUMEL	05.53.49.59.69 <b>sur RDV</b>
LAROQUE-TIMBAUT	05.53.95.71.36
LAYRAC	05.53.87.02.70
LE PASSAGE D'AGEN	05.53.77.18.77

MARMANDE	<b>CNI</b> : 05.53.93.47.13 <b>sur RDV</b> <b>Passeport</b> : 05.53.93.46.48 <b>sur RDV</b>
MIRAMONT-DE-GUYENNE	05.53.93.20.52
NERAC	05.53.97.63.53
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	05.53.49.69.00 <b>sur RDV</b>
TONNEINS	05.53.79.83.00
VILLENEUVE-SUR-LOT	05.53.41.53.32 ou par mail etatciv@mairie-villeneuvesur.lot.fr <b>sur RDV</b>
VILLEREAL	05.53.36.00.37 <b>sur RDV</b>



# INFORMATIONS PRATIQUES

## ■ ENVIRONNEMENT

### Ramassage de la ferraille

Assuré gratuitement par la mairie, le premier lundi de chaque mois : il suffit d'appeler quelques jours avant, au secrétariat de la mairie.

### Brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral et la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdisent le brûlage des déchets verts à l'air libre, non seulement en zone urbaine mais aussi en zone périurbaine et rurale.

Cette interdiction concerne aussi bien les particuliers que les collectivités et les entreprises d'espaces verts.

### Arrêté municipal pris en 2014

Article 1° : Il est interdit de brûler des feuilles, débris de jardin (herbes, branchages etc...) toute l'année.

Article 2° : Il est interdit de brûler des matières ou produits susceptibles de dégager des fumées nauséabondes, polluantes ou toxiques (matières plastiques etc...) toute l'année.

Article 3 : Il est interdit de tondre les pelouses de 12h à 14h et après 20h du lundi au samedi et le dimanche de 8h à 10h, de 12h à 16h et après 20h.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Entretien des arbres riverains

### Article II-10- ENTRETIEN DES HAIES VIVES RIVERAINES

Aux embranchements routiers ou à l'approche des traversées de voies ferrées, la hauteur des haies ne peut excéder 1,00 m au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 30,00 m comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau. La même hauteur doit être observée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes du tracé (d'un rayon inférieur à 200,00 m) et sur une longueur de 30,00 m dans les alignements droits adjacents.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci. A défaut, leur parage peut être effectué d'office par application du titre I. La hauteur des haies vives ne devra pas diminuer la visibilité routière.

### Article II-11- ENTRETIEN DES ARBRES RIVERAINS

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier et privé de la C.C.V.G doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers. Au croisement avec des voies ferrées, ainsi qu'aux embranchements, carrefours ou bifurcations, les arbres de haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3,00 m à partir du sol dans un rayon de 30,00 m compté du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres à haut jet, situés à moins de 4,00 m de la limite du domaine public routier, sur tout le développement du tracé des courbes, du côté du plus petit rayon (s'il est inférieur à 200,00 m) et sur une longueur de 30,00 m dans les alignements droits (ou courbes adjacents).

A aucun moment, le domaine public routier de la C.C.V.G ou ses dépendances ne doit être encombré et la circulation entravée ou gênée par les opérations d'abattage, ébranchage ou autre, des arbres situés sur les propriétés riveraines.

A défaut d'exécution par les propriétaires riverains, ou leurs représentants les opérations d'ébranchage ou de résection de racines peuvent être exécutées d'office aux frais du propriétaire par application du titre I. Concernant les arbres morts, même situés en terrain privé mais qui menacent par leur chute les usagers de la route, la procédure de mise en demeure sera utilisée.

### Article II-12- ABATTAGE D'ARBRES DU DOMAINE PUBLIC

Les arbres d'alignement peuvent en certains cas – notamment pour la sécurité d'un accès – être abattus à la demande du riverain. La décision est prise par la Commission Voirie de la C.C.V.G, les conditions d'abattage seront fixées par celle-ci.

### Article I-3 – L'EXECUTION D'OFFICE

Par application de l'article R 131.11 du Code de la Voirie Routière, à défaut par les riverains, les usagers ou les occupants du domaine public de remplir leurs obligations citées respectivement aux titres II, III et IV du présent règlement, le service voirie de la C.C.V.G. Voirie peut se substituer aux défaillants par exécution d'office et à leurs frais.

L'exécution peut intervenir après signification du procès-verbal d'infraction resté sans effet pendant trente jours, puis mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours. Les frais imputables au défaillant sont communiqués à la mise en demeure, et estimés sur la base du barème établi chaque année par le service voirie de la C.C.V.G ou d'un organisme qualifié pour les interventions sortant de la compétence de celui-ci. Un titre de recette est émis après exécution sur la base des quantités d'ouvrages réellement exécutées.

### Article I-4 – POURSUITE ET REPRESSIONS DES INFRACTIONS

Sans préjudice de la compétence reconnue à cet effet, à d'autres fonctionnaires et agents par les lois et règlements en vigueur, vu l'article L116.2 du Code de la Voirie Routière, peuvent constater les infractions à la police de la conservation des Voies Communales et des Chemins Ruraux d'intérêt communautaire et établir les procès-verbaux concernant ces infractions :

Les agents de la C.C.V.G. service voirie assermentés et commissionnés à cet effet.

La procédure d'assermentation est celle définie dans l'arrêté ministériel du 15 février 1963, paru au journal officiel du 7 mars 1963. Les procès-verbaux dressés en matière de voirie font foi jusqu'à preuve du contraire et ne sont pas soumis à l'affirmation.

Le modèle du procès-verbal est joint en annexe au présent titre.

#### .Les poursuites

Les infractions à la police de la conservation du domaine public routier de la C.C.V.G. sont poursuivies à la requête du Président de la C.C.V.G.

Les infractions à la police de la conservation du domaine privé des Chemins Ruraux d'intérêt Communautaire sont poursuivies à la requête du maire.

Elles sont constatées et poursuivies dans des articles L 116.3 à L 116.8 du code de la voirie routière.

## ■ Lutte contre les Cambriolages

Un plan national de lutte contre les cambriolages a été mis en œuvre par le Ministre de l'Intérieur en septembre 2013 pour faire face à une augmentation des cambriolages, qui constituent de véritables traumatismes pour les victimes.

Décliné dans le département, le plan s'appuie en particulier sur la définition au niveau territorial d'une stratégie de police judiciaire ciblée, sur l'occupation renforcée de la voie publique et sur les partenariats de sécurité.

En effet, si les gendarmes et les policiers adaptent constamment leurs patrouilles pour une meilleure prévention et engagent systématiquement, lors des cambriolages, un important travail d'investigation, multipliant les enquêtes de voisinage et les interventions de la police technique et scientifique, leur action ne peut suffire à prévenir les atteintes aux biens.

C'est la raison pour laquelle je souhaite appeler votre attention sur deux dispositifs de nature à renforcer la protection des habitants : l'opération tranquillité vacances (OTV) et le dispositif de participation citoyenne.

L'opération tranquillité vacances est proposée à toute personne qui s'absente de son domicile quelques jours ou plusieurs semaines. Étendue à l'ensemble de l'année, indépendamment des périodes de vacances scolaires, elle permet aux forces de police et de gendarmerie d'adapter davantage leur présence aux circonstances.

Afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif, l'inscription peut se faire en téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site Internet départemental de l'État, <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/pour-votre-securite-quelques-conseils-pratiques-a329.html> et en le transmettant au service compétant par dépôt au commissariat ou à la brigade du secteur, envoi par courrier ou par messagerie électronique.

J'attacherais du prix à ce que vous participiez à la promotion de ce dispositif en relayant largement cette information tant en interne qu'auprès de vos administrés.

Le second volet de la lutte contre les cambriolages est le dispositif de participation citoyenne. Il consiste à développer une chaîne de vigilance et de diffusion pour améliorer la prévention de proximité et faciliter l'échange d'informations entre la population et les forces de sécurité.

Quelques communes sont d'ores et déjà engagées dans ce dispositif, fondé sur la solidarité de voisinage et la prévention. Il est formalisé par un protocole destiné à cadrer l'action des maires et des référents des quartiers concernés, des gendarmes ou de la police. Outre le fait qu'il contribue à faire baisser notablement les actes de délinquance, il recrée du lien social en renforçant les relations entre les habitants d'un quartier. Vous en trouverez ci-joint en annexe une présentation.

Je vous saurais gré de me faire part des initiatives que vous envisagez de prendre pour promouvoir ce dispositif et le développer là où les conditions de mise en œuvre vous paraîtront les plus pertinentes.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, j'ai demandé aux sous-préfets ainsi qu'aux services de police et de gendarmerie de vous apporter leur appui.

Enfin, mon cabinet se tient à votre disposition pour vous communiquer tous éléments complémentaires que vous jugeriez utiles.

Le Préfet de Lot-et-Garonne



# INFORMATIONS PRATIQUES

## ■ Campagne d'Information



Logo of the French Republic and the logo for the 2018 Census of the Population.

# RECENSEMENT

de la population

Répondez sur internet,  
c'est encore plus simple  
[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)  
Du 18 janvier au 17 février 2018

Illustration of a town with houses, a school, a hospital, a wind turbine, a bus, and people.

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Insee & votre commune

Du 18 janvier au 17 février 2018



**J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES**    **JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE**    **JE COUVRE LES FÛTS ET CITERNES D'EAU**    **JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES**

## COUPEZ L'EAU AUX MOUSTIQUES

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes<sup>1</sup>. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières<sup>2</sup>, être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika.

Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

Chaque femelle pond...  
A...  
ils d...  
Ce

**Dengue, chikungunya, zika PROTÉGEONS-NOUS !**

**LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE**

**Éliminez les endroits où l'eau peut stagner**  
coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées...  
Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

**Couvrez les réservoirs d'eau**  
bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

**ÉVITER LES PIQÛRES**

**Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques** surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin.

**Portez des vêtements couvrants et amples.**

Plus d'informations sur :  
[www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr](http://www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr)  
[www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

1. Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.  
2. L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où révisent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2<sup>ème</sup> piqûre d'une personne saine.

ARS, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, EID, etc.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## ■ Prime Isolation

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

**Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:**

Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans

Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence

Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation

Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants: Le **test d'éligibilité** peut se remplir en ligne à cette adresse: <https://www.primis-isolation.fr>

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

Le **test d'éligibilité** peut se remplir en ligne à cette adresse: <https://www.primis-isolation.fr>

## ■ ADIL 47

Association loi 1901 à but non lucratif agréée par le Ministère chargé du Logement

**Votre ADIL vous conseille gratuitement, consultez-la !**

**adil**  
de Lot-et-Garonne

**L'ADIL 47** près de chez vous sur rdv

Une équipe de juristes spécialistes du logement vous conseille en toute objectivité

Proche des habitants, l'ADIL 47 répond concrètement aux questions financières, juridiques, et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, louer un logement :

- Accession à la propriété (diagnostics financiers, prêts mobilisables...)
- Contrats avec les professionnels de l'immobilier (mandat de gestion, contrats de construction...)
- Rapports locatifs (impayés de loyers, conseils pour la rédaction du bail, révisions de loyers, informations sur le bail conventionné,...)
- Amélioration de l'habitat (prêts mobilisables, dispositifs d'aides financières, crédits d'impôt...)

Information neutre et gratuite pour tous

**Permanences de l'ADIL 47**

- **Marmande** : 1er et 3e Mardi de 10h à 13h (Service Habitat de VGA)
- **Tonneins** : 1er et 3e Mardi de 14h30 à 16h30 (CCAS)
- **Villeneuve-sur-Lot** :
  - 2e et 4e jeudi de 9h30 à 12h30 (aux Haras)
  - 3e jeudi de 9h30 à 12h30 (au Tribunal/PAD)
- **Agen** : 1er et 3e vendredi de 9h à 12h (Hôtel de Ville)
- **Nérac** : 2e et 4e lundi de 9h30 à 12h30 (Maison de services au public-Centre Haussmann)
- **Alguillon** : 2e vendredi de 9h30 à 11h30 (CMS)
- **Estillac** : 1er et 3e mercredi de 9h30 à 11h30 (locaux ex Communauté Communes Laplume en Brulhois)
- **Layrac** : 1er et 3e mercredi de 14h30 à 16h30 (Mairie)
- **Pont-du-casse** : 2e et 4e mercredi de 14h30 à 16h30 (Mairie)

Adresse: 6 bis boulevard Scaliger à Agen  
Courriel : [adil-47@live.fr](mailto:adil-47@live.fr)  
Site Internet : [www.adil47.org](http://www.adil47.org)

**05 53 67 93 65**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ■ Mobilité 47

### Des problématiques de mobilité ?



- Garage social
- Transports en commun
- Locations de deux roues
- Auto Ecole Sociale
- Location sociale de voitures
- Covoiturage

Les acteurs associatifs du Lot et Garonne se mobilisent

[www.mobilite47.fr](http://www.mobilite47.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département

pôle emploi

Keolis



## ■ Evalys

Vente de tickets au  
magasin KAWASAKI  
– MC MOTOS

**Evallys**  
le bus de l'idée en village

Keolis Marmande  
ZA Giroufiat  
Impasse Doumayne  
47200 MARMANDE

> STANDARD  
0 547 497 497

> OFFICE DE TOURISME  
Marmande : 05 53 64 44 44

> OFFICE DE TOURISME  
Tonneins : 05 53 79 22 79

info-evalys@keolis.com  
info-evalys

INIMO service SMS (M2)  
INSCRIPTION > Envoyer un SMS  
contenant le mot clé « Evalys »  
au 06 77 03 02 01

www.evalys-bus.fr

**Evallys**  
le bus de l'idée en village

Nos lignes urbaines

**TOUJOURS AVEC VOUS**

Transport à la demande

Handivalys  
Service 100%  
STAMPANT DES PERSONNES  
à mobilité réduite

Service Vélo

Keolis

Lot et Garonne  
département

**MARMANDE**  
Centre ville

M. du Marché  
M. de la Gare  
M. de la Poste  
M. de la Justice  
M. de la Santé  
M. de la Culture  
M. de la Musique  
M. de la Jeunesse  
M. de la Famille  
M. de la Solidarité  
M. de la Citoyenneté  
M. de la Sécurité  
M. de la Qualité  
M. de la Proximité  
M. de la Responsabilité  
M. de la Transparence  
M. de la Simplicité  
M. de la Clarté  
M. de la Rapidité  
M. de l'Efficacité  
M. de l'Innovation  
M. de l'Engagement  
M. de la Conviction  
M. de la Passion  
M. de l'Excellence  
M. de la Performance  
M. de la Fiabilité  
M. de la Sécurité  
M. de la Qualité  
M. de la Proximité  
M. de la Responsabilité  
M. de la Transparence  
M. de la Simplicité  
M. de la Clarté  
M. de la Rapidité  
M. de l'Efficacité  
M. de l'Innovation  
M. de l'Engagement  
M. de la Conviction  
M. de la Passion  
M. de l'Excellence  
M. de la Performance  
M. de la Fiabilité



## SDIS47

### PRÉVENTION CONTRE LES FEUX D'HABITATION

## LE DETECTEUR AUTONOME AVERTISSEUR DE FUMÉE

### Le DAAF



Un incendie toutes les 2 minutes, 600 décès par an à domicile

En France, plus de 250 000 incendies domestiques sont recensés chaque année pour un bilan humain de près de 10 000 blessés et 600 décès.

Les feux d'habitations tuent et blessent bien plus que les tous les autres feux de bâtiments (école, commerce, immeuble de grande hauteur, ...).

Aucun endroit de la maison n'est épargné par le feu :

- la cuisine
- le salon
- les chambres à coucher
- le garage
- le cellier

Afin de réduire ce risque, une loi votée en 2010 oblige aujourd'hui toutes les habitations à être équipées d'au moins un appareil "Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF).

### LE DAAF SAUVE DES VIES !



Avec un détecteur, vous pourrez évacuer et alerter

Page 2



Février 2016

### Pourquoi autant de dégâts humains et matériels lors d'un incendie ?

Les incendies mortels surviennent généralement la nuit. Les victimes d'incendies sont majoritairement victimes des fumées et non des flammes d'un incendie : environ 80 % des victimes d'incendie meurent intoxiquées par les fumées.

Si le feu n'est pas détecté suffisamment tôt, il se développe et la fumée envahit très rapidement toute la maison.

### SOLUTION pour sauver des vies

### l'installation obligatoire d'un DAAF

Plus que les flammes, ce sont les fumées qui tuent

Appareil pas cher, facile à installer, à utiliser qui peut sauver votre vie et celle de vos proches



### Qu'est-ce qu'un DAAF ?

Un DAAF est un appareil placé au plafond qui émet une alarme sonore puissante en présence de fumées produites lors d'un feu. Dès les premières

fumées, il émet une alarme puissante d'environ 85db devant permettre à une personne qui se serait endormie de se réveiller et de fuir à temps.

Le détecteur alerte l'occupant avant qu'il ne soit trop tard et que toutes les pièces du logement soient envahies par la fumée.

Page 3



Février 2016

### Où acheter un DAAF ?

#### Choix du DAAF ?

Le marquage européen CE est obligatoire : il permet une libre circulation du DAAF dans tout l'espace économique européen. Pour plus de sécurité, choisissez un DAAF avec en plus le logo NF : c'est un signe de certification qualité du détecteur.

#### Il s'achète dans tous les magasins de bricolage. Le prix moyen d'un DAAF certifié NF est de 15€.

Il n'existe ni vendeur, ni installateur diplômé, reconnu, mandaté ou agréé par l'État.

### Composition du kit contenant le DAAF

Si vous achetez un produit certifié NF, il est obligatoirement livré avec sa pile, alcaline ou au lithium et avec des vis et chevilles (pour éviter les collages inefficaces). Une notice d'installation et de maintenance claire, explicite rédigée en français est fournie. Un numéro de téléphone d'assistance aux consommateurs vous est aussi proposé.

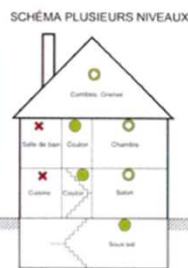


### Installation du DAAF



Il peut être installé par tout le monde sans difficultés avec un minimum d'outils (perceuse et tournevis). Les endroits de fixation à privilégier sont la circulation ou le couloir menant aux chambres.

Les endroits de fixation à éviter sont la salle de bains ou la cuisine (la vapeur d'eau pouvant déclencher l'alarme de façon intempestive). Le détecteur de fumée se fixe de préférence au plafond (les fumées dégagées lors d'un feu montent). Pour le fixer, deux trous au plafond et deux vis (fournies) suffisent. En cas de logement sur plusieurs niveaux, installez au minimum un détecteur par étage.



- Protection minimale
- Protection complémentaire
- ✗ Installation déconseillée

Nul besoin ou obligation de passer par l'intermédiaire d'un installateur



Février 2016

### Entretien du DAAF

Dépoussiérez régulièrement (au moins une fois par mois) votre détecteur pour éviter qu'il ne s'encrasse.

Profitez de l'occasion pour vérifier le bon fonctionnement de l'alarme de votre détecteur : appuyez quelques secondes sur le bouton «test».

L'avertisseur de piles faibles se manifeste le plus souvent par un léger bip régulier (approximativement toutes les 30 secondes). À partir de ce moment, la durée de vie de votre détecteur est très limitée (généralement moins d'un mois). Pensez à remplacer la ou les piles rapidement.

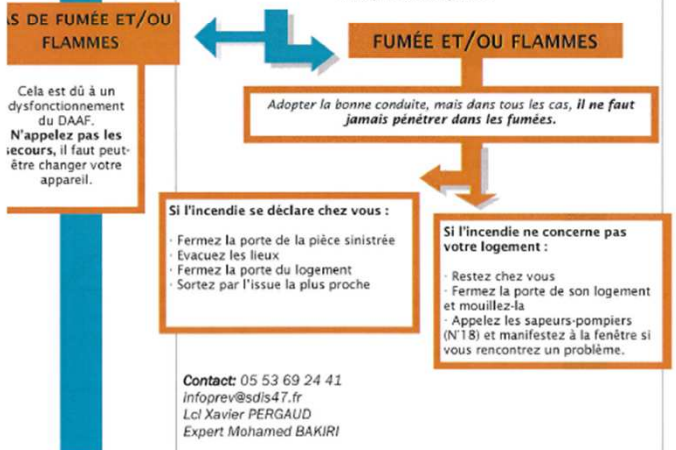


Remarque : Il existe des modèles avec une pile scellée, généralement d'une durée de vie de 10 ans, l'appareil entier devra être remplacé une fois la pile usée.

Un signal sonore (différent de l'alarme de détection) vous indique que les piles sont à changer.

### Conduite à adopter en cas de déclenchement de l'alarme du DAAF

En cas de déclenchement de l'alarme incendie il faut avant tout s'assurer de la présence de fumées





# INFORMATIONS PRATIQUES

## ■ Environnement

### Jeter en vrac dans le bac à couvercle jaune

**UNIQUEMENT**

CATALOGUES, ANNUAIRES, JOURNAUX, MAGAZINES, COURRIERS, PUBLICITÉS, PROSPECTUS NON SOUILLÉS ET SANS FILM PLASTIQUE

BOÎTES ET CARTONS D'EMBALLAGES    AUTRES BOÎTES EN CARTON

PLIEZ-LES, ILS PRENDRONT MOINS DE PLACE. N'EMBOÎTEZ PAS LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES !

**UNIQUEMENT**

BRIQUES ALIMENTAIRES

BOÎTES MÉTALLIQUES, BARQUETTES ALUMINIUM, BIDONS & AÉROSOLS SANS BOUCHON

BIEN VIDÉS, INUTILE DE LES LAVER !

**PAS DE SAC DANS CE BAC**

**UNIQUEMENT**

BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES AVEC LES BOUCHONS

APLATISSEZ-LES, ILS PRENDRONT MOINS DE PLACE.

**Les emballages en verre en apport volontaire**

BOUTEILLES, POTS, BOCAUX SANS COUVERCLE

Inutile de les laver

### Le bac à couvercle gris

LES AUTRES DÉCHETS  
LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

**Un doute ? Je jette dans le bac à couvercle gris**

Attention : tous les emballages ne se recyclent pas !

SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE SOUPLE

POTS EN PLASTIQUE

BIUSTERS PLASTIQUE

BARQUETTES ET EMBALLAGES POLYSTYRENE

## DÉCHÈTERIES DU VAL DE GARONNE

Changements d'horaires au 1<sup>er</sup> mai 2017

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Marmande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tonneins	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

☀️ Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h - 12h et 14h - 18h

❄️ Horaires d'hiver (01/11 au 31/03) : 9h - 12h et 14h - 17h

⚠️ Fermé les jours fériés



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Clairac		✓			✓	✓			✓		✓	✓
Le Mas d'Agenais	✓					✓				✓	✓	✓
Meilhan sur Garonne			✓		✓			✓			✓	✓
Sainte Bazeille	✓		✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓
Seyches			✓		✓				✓	✓	✓	✓

☀️ Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h - 12h et 14h - 17h

❄️ Horaires d'hiver (01/11 au 31/03) : 9h - 12h et 14h - 17h  
le samedi matin : ouverture à partir de 10h

⚠️ Fermé les jours fériés

ENVIRONNEMENT  
**N°Vert 0800 005 220**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.vg-agglo.com  
L'agglo en pratique / Le tri et la collecte des déchets



## Bon à savoir

Le logo TRIMAN est nouveau. Si vous voyez ce logo sur un produit (ou bien sur son emballage ou sa notice d'utilisation), alors **vous pouvez être sûr(e) que ce produit est recyclable.**



A ne pas confondre avec les nombreux logos purement "de marketing" ou le point vert d'Eco-emballages qui signifie seulement le paiement d'une éco contribution et non le côté "recyclable" du produit.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Collecte des bacs



## Calendrier de collecte 2018

Tous les jours fériés sont collectés, SAUF les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

janvier	février	mars	avril	mai	juin
01 L Jour de l'An	01 J	01 J	01 D Pâques	01 M Fête du Travail	01 V
02 M	02 V	02 V	02 L Lundi Pâques	02 M	02 S
03 M	03 S	03 S	03 M	03 J	03 D
04 J	04 D	04 D	04 M	04 V	04 L
05 V	05 L	05 L	05 J	05 S	05 M
06 S	06 M	06 M	06 V	06 D	06 M
07 D	07 M	07 M	07 S	07 L	07 J
08 L	08 J	08 J	08 D	08 M Victoire 1945	08 V
09 M	09 V	09 V	09 M	09 M	09 S
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J Ascension	10 D
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L
12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M
14 D	14 M	14 M	14 S	14 J	14 J
15 L	15 J	15 J	15 D	15 V	15 V
16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L
19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D Pentecôte	20 J
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L Lundi de Pentecôte	21 V
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 S
23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L
26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J
29 L		29 J	29 L	29 M	29 V
30 M		30 V	30 M	30 M	30 S
31 M		31 S	31 J	31 J	30 S

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
01 D	01 J	01 S	01 L	01 J Toussaint	01 S
02 L	02 V	02 D	02 M	02 V	02 D
03 M	03 S	03 L	03 M	03 S	03 L
04 M	04 S	04 M	04 J	04 D	04 M
05 J	05 D	05 M	05 V	05 L	05 M
06 V	06 M	06 J	06 S	06 M	06 J
07 S	07 M	07 S	07 D	07 M	07 V
08 D	08 M	08 L	08 L	08 J	08 S
09 L	09 J	09 S	09 M	09 V	09 D
10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L
11 M	11 S	11 M	11 J	11 D Armistice 1817	11 M
12 J	12 D	12 J	12 V	12 L	12 M
13 V	13 L	13 V	13 S	13 M	13 J
14 S Fête Nationale	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 D	15 M Assomoi	15 S	15 L	15 J	15 S
16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L
18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 J	19 D	19 J	19 V	19 L	19 M
20 V	20 L	20 V	20 S	20 M	20 J
21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 D	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S
23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L
25 M	25 S	25 J	25 J	25 D	25 M Noël
26 J	26 D	26 V	26 V	26 L	26 M
27 V	27 L	27 S	27 S	27 M	27 J
28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V
29 D	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S
30 L	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M	31 V	30 D	31 M		31 L

Collecte du bac gris : Les mercredis toutes les semaines

Collecte du bac jaune : Les mercredis des semaines blanches

Les bacs doivent être sortis la veille du ramassage

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du ramassage

Pour bien trier en Val de Garonne

- Jour férié collecté.
- Jour férié non collecté. Pour connaître votre jour de rattrapage, consultez le tableau du verso.
- Vacances zone A : académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Limoges, Poitiers.

d'info Val de Garonne Agglomération  
BP 70305, 47 213 Marmande Cedex  
www.vg-agglo.com

ENVIRONNEMENT  
N° Vert 0800 005 220  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Édité en décembre 2017 - © LeCalendrier.fr - marque déposée, 2016 - création graphique : Scop Communication.



## ■ L'Ambroisie

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

### **Comment la reconnaître ?**

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

### **Pourquoi lutter contre cette espèce ?**

#### •Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

#### •Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

#### •Impact environnemental

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

### **Comment agir ?**

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

#### •Les actions préventives

Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....

Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.

Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.

Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

#### •Les actions curatives

L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet).

L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.

- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée à minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

#### •Les précautions générales

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences

(<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

### **Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :**

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine  
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon  
Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68  
Email : [zna@fredon-aquitaine.org](mailto:zna@fredon-aquitaine.org)



# Un peu d'histoire ...

## L'église de Garrigues – Vestige d'un Prieuré Grandmontain (épisode 2)

Les éléments composant les salles de vie du prieuré sont compris dans un quadrilatère de 30 à 40 m. L'aile Est comporte le couloir du cimetière où les moines se rendent trois fois par jour, suivi par la salle capitulaire et le cellier. Leur dortoir se situait au 1<sup>er</sup> étage. Le réfectoire des moines et une partie de la cuisine occupent l'aile sud. L'aile ouest comprend le retour de la cuisine, le passage voûté et la salle des hôtes. Ces derniers n'avaient pas accès au prieuré des moines et leur dortoir était situé au-dessus des cuisines. Un escalier dans l'épaisseur des murs leur permettait d'y accéder.



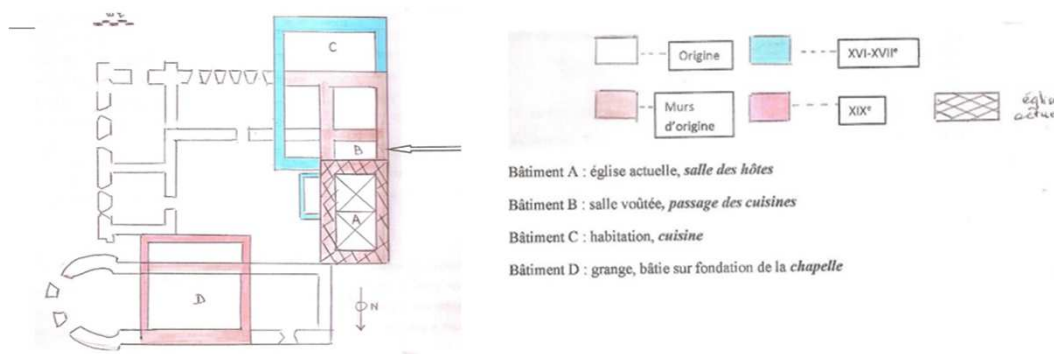
photo Gilles BRESSON  
(reconstitution)

Enfin l'Eglise termine cet espace clos sur le flanc nord. Tous les prieurés (celles) ont le même plan et son construit avec des matériaux locaux. A Garrigues, c'est le choix de la brique qui a été retenu, comme à Villariès (31) et Francour (82) en présence de sols argileux.

Le tracé de la chapelle était orienté abside vers l'est mitoyenne avec l'actuel cimetière, celui-ci occupe sa place d'origine. L'emploi de modules de référence est certain, ainsi les Grandmontain avaient-ils leur propre coudée de 0.45 m. Les briques que l'on voit toujours et que l'on Retrouve en réemploi dans diverses fermes mesurent 40 cm de long, 26 cm de large sur 8cm de hauteur et pèsent ...17 KG ; Il faut imaginer les immenses fours nécessaires. Les moines se faisaient aider par les populations, mais des analyses de sépultures ont permis de savoir qu'il a fallu 4 générations, l'estimation des corps allant de 20 à 40ans. Et donc 80 ans pour parachever les bâtiments. Ces estimations ont été donnée par le musée de Villaries31 qui nous a donné à voir tous Les décors et éléments d'irrigation qu'ils ont retrouvé au cours de leur fouille.

Mais revenons à l'église actuelle de GARRIGUES, seul vestige qui nous est resté de la salle des hôtes La porte nord a été percée, le sanctuaire est composé d'une salle quadrangulaire de 14, 21x5,86 qui sont les dimension Grandmontaines. Elle est partagée en son milieu par un arc doubleau en plein cintre en brique. Les nervures sont constituées par des briques ronde en saillie. Les ogives retombent directement dans les angles sans chapiteaux intermédiaires ? Au croisement la clef de voute est matérialisée par un simple cercle de brique sans relief à 4m25 du sol. Le chevet est plat adossé au bâtiment arrière, un simple autel surmonté d'une croix représente le chœur consacré. Six fenêtres sont percées en arc en plein cintre dont deux plus récentes, le sol a été rehaussé et carrelé au XX<sup>e</sup>. Une chaire, Certainement contemporaine aux travaux du début du XX<sup>e</sup> siècle. Les dédicaces des vitraux sont liées aux saints patrons de l'Eglise, de s style néogothique, Ils ont été offerts comme cela était courant par de généreux donateurs en 1918.

En partant à la recherche su sens à donner à cette église qui nous est parvenue à travers neuf siècle, nous étions loin d'imaginer les notions que nous allions découvrir. En premier, la connaissance d'un ordre religieux modeste, mais estimé de tous, ensuite la prise de conscience de la somme de travail, de patience, d'ingéniosité et de savoir-faire qu'il a fallu à des hommes sans moyens techniques développés, mus par leur seule foi et le souci du prochain pour bâtir ce prieuré. Les remplois des briques dans le voisinage, et même jusqu'à St Pardoux nous font constater quel grand prieuré qui se trouvait là. Toutefois il nous reste quelques imprécisions sur l'aile ouest, que seul des moyens de sondage non invasif comme le radar de sol nous aideraient à confirmer notre étude



Claudine SALLEFRANQUE-MINER Sociétaire de l'Académie des Lettres, Arts et Sciences d'Agen

### Couverture

Photo du haut : vue de Saint Pardoux du Breuil prise depuis le VC1 au niveau du pont du Trec , la photo date de la fin du XIXième siècle voire du début du XX ième siècle

Photo centrale : vue du lac de Saint Pardoux du Breuil ou nous apercevons le "trône" de notre invétéré pêcheur.

Photo du bas : vue de la mairie qui nous sert de "logo", pour les différentes communications municipales.